



*L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.*

## **Contribution du Collectif Isolons la Terre Contre le CO<sub>2</sub> à la consultation du public sur le projet de la PPE.**

Le Collectif Isolons la Terre Contre le CO<sub>2</sub> regroupe un ensemble d'industriels de l'enveloppe et des équipements du bâtiment. Nous avons contribué et suivi l'ensemble des débats et travaux de préparation des textes législatifs et réglementaires depuis plus d'une décennie, pour supporter et promouvoir toutes les actions en faveur des bâtiments neufs ou rénovés à très faibles besoins et consommations d'énergie.

Il est regrettable que dans le projet de la PPE, l'ampleur et l'urgence des actions à mettre en œuvre pour massifier et intensifier les rénovations énergétiques ne soient pas au même niveau d'alerte que dans le projet de rapport SNBC. Il est nécessaire de construire et de rénover dès aujourd'hui des bâtiments capables de s'adapter aux bouleversements climatiques prévisibles. Il devient urgent que tous les bâtiments atteignent dans les meilleures conditions de sobriété « SNBC – PPE 2050 » compatibles.

### ▪ **Les bâtiments neufs et la RE2020**

Il est impératif que la RE 2020 soit exigeante et ambitieuse quant à la consommation énergétique des bâtiments neufs qui ne doit pas contribuer à la hausse globale des consommations du secteur des bâtiments. Le niveau « Energie 3 » doit s'appliquer à l'ensemble des bâtiments, dont les bâtiments résidentiels collectifs et sans dérogation possible. L'ambition de la RE2020 doit avoir une ambition forte sur l'indicateur de besoins en énergie « Bbio » qui est le seul indicateur permettant d'assurer la sobriété énergétique et ce indépendamment du type d'énergie utilisée.

En matière d'exigence de performance globale, bien que le niveau de consommation maximal d'énergie primaire soit de 50 kWhep/(m<sup>2</sup>.an) en RT2012 comme les bâtiments BBC, le coefficient de besoins bioclimatiques maximal, Bbiomax, n'est pas au niveau du label BBC déployé de 2007 à 2012 (soit +20%). Cette majoration de 5 kWh de besoins de chauffage supplémentaires autorisés par la réglementation a déséquilibré le rapport entre les énergies favorisant celles qui sont les plus carbonées et a dégradé la performance des enveloppes alors que le retour d'expérience était positif.

Le Bbio doit être renforcé pour la prochaine réglementation RE2020 : Bbio Max RE 2020 = Bbio Max RT2012 – 20% a minima.

### **Limiter les consommations**

Dans le cadre de la RE 2020, afin de pouvoir répondre pleinement aux objectifs de la PPE et de la SNBC nous proposons d'abaisser l'exigence réglementaire relative à la consommation d'énergie de 20% en résidentiel et de 20 à 40% en tertiaire.

Ces points sont à corriger dans le cadre de l'évolution de la RE 2020 pour repositionner un niveau d'exigence a minima au niveau de la pratique actuelle du BBC et permettre l'innovation pour les filières de l'enveloppe. La RT 2012 a montré que la fixation d'objectifs ambitieux permet à toute la filière du bâtiment de se développer et de renforcer l'innovation, La RE2020 doit faire de même.

Par ailleurs, le renforcement d'un critère pour favoriser le développement d'une EnR ne doit pas se faire au détriment d'une enveloppe performante. L'abaissement des besoins en énergie doit être l'objectif primordial et le recours aux EnR ne peut pas se traduire par un droit à surconsommer.

Etant donné le climat actuel de débat sur les questions de stockage du carbone il paraît nécessaire qu'une étude soit menée afin de mettre en lumière les éléments liés à la question du stockage carbone afin que la future réglementation puisse prendre les mesures adéquates en la matière. Les matériaux biosourcés sont souvent considérés comme présentant a priori des avantages, pour être crédibles, ces arguments doivent être étayés selon les normes et dispositifs en vigueur en Europe et en France.

### ▪ **Modification du facteur de conversion de l'électricité.**

La modification du facteur de conversion de l'énergie finale (EF) en énergie primaire (EP) de l'électricité fixé à 2.3 en remplacement de 2.58 doit être accompagnée d'une analyse de risque et d'une information citoyenne. L'évolution de

<https://www.isolonslaterre.fr/>  
3 Rue Alfred Roll – 75 017 PARIS





*L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.*

la pointe électrique étant intimement liée avec le rythme des rénovations énergétiques et l'évolution des consommations, quel sera le coût pour les citoyens de cette décision politique si les objectifs de rénovation du parc et d'évolution du mix énergétique ne sont pas respectés ?

On peut s'interroger sur le choix de modifier le coefficient EP/EF pour l'électricité alors qu'il aurait été beaucoup plus simple de conserver le coefficient actuel de 2.58 et de proposer une règle sur le CO<sub>2</sub> pour les énergies les plus polluantes puisque c'est l'enjeu de la SNBC. Ceci aurait l'avantage de ne pas entraîner un déséquilibre de l'ensemble de la structure actuelle qui repose sur des scénarios antérieurs pour chaque réglementation (coefficient de transfert énergétique, fichiers météo, émissions de GES, ACV et bilan carbone des entreprises...).

En effet, puisque les objectifs de la SNBC sont orientés sur des réductions drastiques des émissions de CO<sub>2</sub> voire une neutralité carbone de tous les secteurs y compris celui des bâtiments, il serait donc plus judicieux de fixer des seuils d'émission maximale pour les bâtiments et d'adapter les coefficients EP/EF de l'électricité et de l'énergie gaz à chaque étape réglementaire au vu du contenu réel du mix énergétique.

Le risque est réel de déstructurer toutes la pyramide des méthodes de calcul pour les bâtiments, les produits de constructions (ACV), l'ACV bâtiment, le bilan carbone des filières industrielles. Le Collectif Isolons la Terre Contre le CO<sub>2</sub> est donc favorable à des études d'impact plus poussées sur l'ensemble de la filière pour mesurer les incidences d'un tel changement et de ne prendre de décision qu'après le retour de ces études.

#### ▪ **Rénovation Énergétiques**

Pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés par le gouvernement en termes de « massification », il est nécessaire de retenir les objectifs qualitatifs ambitieux de trajectoire BBC de la PPE et de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Une rénovation énergétique performante doit se traduire d'une part, par une réduction des consommations initiales pour atteindre l'exigence BBC rénovation et d'autre part, d'un abaissement des émissions carbone. Aucune rénovation énergétique par gestes, par étapes ou globale ne doit pas conduire à une dégradation de l'étiquette GES (émissions de gaz à effet de serre) et l'utilisation d'une énergie moins carbonée ne doit pas autoriser un relâchement des performances de l'enveloppe.

Aucune rénovation énergétique par gestes, par étapes ou globale ne doit pas conduire à une dégradation de l'étiquette GES (émissions de gaz à effet de serre).

#### **Passoires énergétiques**

La loi relative à l'énergie et au climat (loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019) a inscrit dans ses priorités l'éradication des « logements à consommation énergétique excessive » (ou « passoires thermiques »), qu'elle a défini provisoirement comme les logements dont la consommation conventionnelle en énergie primaire est supérieure à 330 kWh EP/m<sup>2</sup>.an. L'obligation de respecter un seuil de consommation énergétique de 330 kWh.EP/m<sup>2</sup>.an pourrait être anticipé à 2025 au lieu de 2028 pour les logements classés F et G.

Les passoires thermiques sont le résultat d'un manque d'entretien général du bâtiment au fil des années pouvant aller jusqu'à l'insalubrité. Il serait judicieux, de lister les gestes et techniques obsolètes défavorables à l'atteinte des objectifs fixés et source d'épuisement du gisement d'économies.

De plus, il faut être vigilant à ce qu'un artifice de calcul sur le coefficient EP/EF ne fasse pas sortir des logements des plus mauvaises classes sans réaliser les moindres travaux. Cela conduirait à perdre tous les repères actuels de la politique de rénovation tant pour les professionnels que pour les particuliers. Des logements classés F ou G ne doivent pas devenir artificiellement des logements D ou E, par ce simple effet de changement de conversion. Dans les fait, le nombre de passoires énergétiques reste le même.

#### **Renforcement des guichets uniques**

Le renforcement des guichets uniques de la rénovation sous la bannière FAIRE est une bonne évolution, mais il faut s'assurer qu'ils apportent un soutien des particuliers sur les parties administrative, technique et financière et qu'ils

<https://www.isolonslaterre.fr/>  
3 Rue Alfred Roll – 75 017 PARIS





*L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.*

permettent un déploiement national uniforme sur la base d'un cahier des charges consolidé dont certains items sont non modifiables par les régions. Les industriels fortement présents au plan territorial doivent être associés et consultés pour contribuer à la définition de ce cahier des charges national, l'adhésion de tous étant essentielle.

### **Inventaire du parc et accompagnement technique des particuliers**

Le travail d'inventaire et d'évaluation du parc est essentiel au succès du plan de rénovation énergétique. Ainsi, un observatoire national reflétant l'état des lieux de tous les bâtiments, la réalisation d'audits et le suivi des travaux est incontournable afin d'identifier au plus vite les plus énergivores mais également suivre l'évolution du parc dans le temps.

Les audits énergétiques sont inadaptés aux maisons individuelles, c'est dans ce contexte que s'est créé le Passeport Efficacité Énergétique avec l'expérience P2E afin d'établir la feuille de route des travaux BBC compatibles échelonnés dans le temps ou non appropriés à la MI. Les propositions de travaux doivent être standardisées et neutres, afin de ne favoriser que des solutions permettant à la fois les économies d'énergie et la réduction des émissions carbone sans choisir de filière technologique ou industrielle a priori. Afin de donner un signal positif la réglementation thermique élément par élément doit être révisée pour tenir compte de l'évolution des produits et équipements mis sur le marché et répondre aux objectifs de la PPE et de la SNBC.

Il faut faire évoluer les formations RGE et inciter les entreprises à suivre des formations métiers en adéquation avec les techniques permettant l'atteinte du BBC compatible.

### **Accompagnement financier des particuliers**

L'instabilité des aides financières crée des coups d'accélérateur et des ralentissements préjudiciables au déploiement d'un plan de rénovation nationale. Les aides doivent être adaptées à tous les publics et être fonction de leur capacité à agir mais n'exclure aucune personne ayant un projet de rénovation. Une politique forte doit être déployée pour inciter à réaliser des travaux reconnus efficaces sans prendre en considération un temps de retour sur investissement « brut » qui élimine de fait les solutions les plus rentables à long terme et les plus à même de réduire significativement les consommations et les émissions de carbone. Une telle politique technique éviterait l'épuisement du gisement.

#### **▪ Rénovation Énergétique des bâtiments tertiaires**

La mise en place de la réglementation relative à la rénovation du secteur tertiaire était attendue depuis longtemps. Son premier objectif est de créer au sein d'un observatoire le recensement du parc et son niveau réel de consommation puis de suivre les engagements de réduction de consommation des acteurs de ce parc. Cet observatoire est essentiel pour pouvoir ajuster les exigences réglementaires par rapport aux objectifs fixés de réduction à long terme des consommations

#### **▪ Conclusion**

Si nous voulons réussir la transition vers la neutralité carbone des bâtiments à 2050, il faut dès aujourd'hui mettre en place des campagnes massives d'information de toute la filière et du public tant pour la construction que pour la rénovation des bâtiments en valorisant la sobriété énergétique. Les bâtiments neufs doivent réduire leurs besoins et leurs consommations d'au moins 20% pour ne pas contribuer à l'augmentation des consommations et des émissions du secteur et les travaux de rénovation doivent tous être au niveau BBC compatible. Les incitations doivent être dédiées à ces seules solutions.